

Les aides de 1^{er} niveau de la CCI Wapi

Vous avez besoin d'un conseil?

Vous bloquez sur une réglementation spécifique ?

Vous planchez sur un dossier et vous souhaitez avoir un avis ?

Domaines d'expertise:

- > Social
- > Comptable
- > Juridique
- > Bancaire
- > Transmission
- > Marchés publics

**Mise en contact sur RDV avec nos
conseillers de 1^{er} niveau!**

Démarche non commerciale

Toutes les infos sur:

<https://www.cciwapi.be/projets/permanences-thematiques/>





Barreau des avocats de Tournai

Quand ?

Des permanences un vendredi sur deux

A partir du 30 avril (+ 14 mai, 28 mai, 11 juin, 25 juin, 09 juillet)

De 09h30 à 12h30.

Où ?

- A Mouscron, Place Emmanuel De Neckere 5 (UCM)
- A Tournai : Quai St Brice 35 (IDETA)
- A Ghislenghien : Rue des Foudriers 2 (Business Center la « Sille »)

Comment ?

Sur RDV par mail (secretariatdelordre@barreaudetournai.be)

ou par téléphone au 069/ 87 54 10

Votre entreprise rencontre des difficultés de trésorerie ?

Il est encore temps de la sauver !

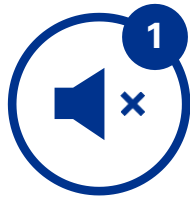
Wébinaire CCI-WaPi – 11 mai 2021

Me Kenza Mellouk

Avocate au Barreau francophone de Bruxelles
Associate | Business & Commercial Litigation | KPMG Law



Quelques conventions pratiques:



Coupez le son de
votre micro



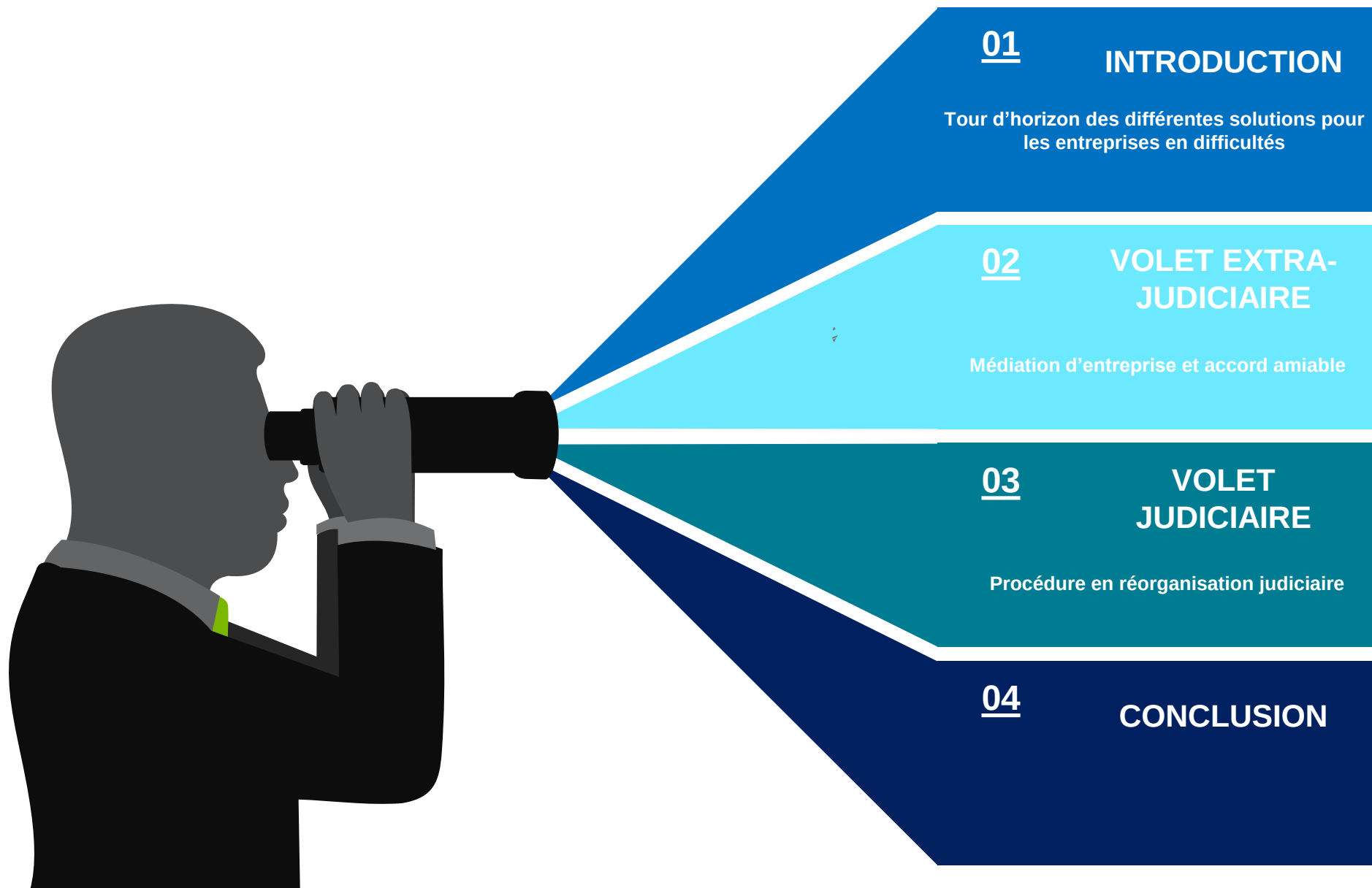
Eteindre
votre caméra



Poser vos questions
via la fonction de chat

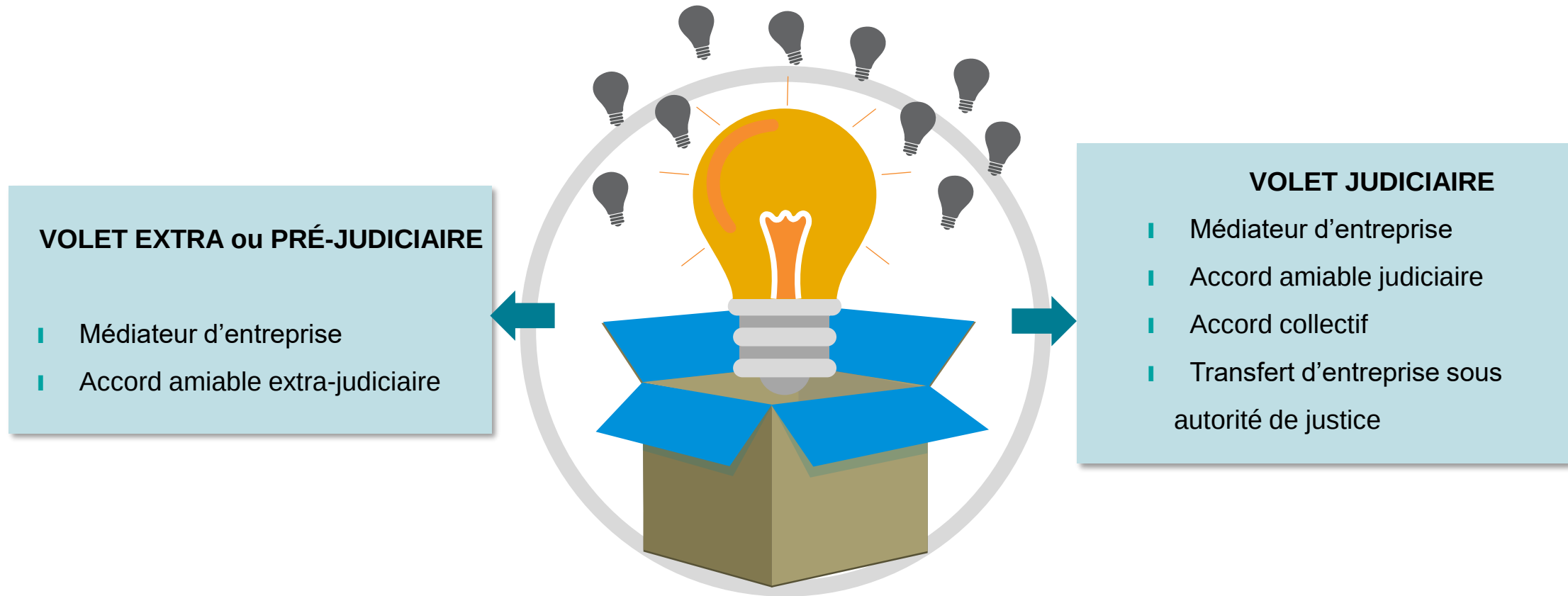


Les présentations
seront envoyées
par e-mail



Introduction

Quelles sont les **solutions** en Belgique pour les sociétés en difficultés ?



Introduction

Quels sont les **avantages** et **inconvénients** des différentes phases ?

VOLET EXTRA ou PRÉ-JUDICIAIRE

- ❑ Moins formelle ;
- ❑ Moins onéreuse ;
- ❑ Confidentielle ;
- ❑ Efficace en cas de difficultés limitées ;
- ❑ Accord de chacun des créanciers nécessaire;
- ❑ Encore peu connue

VOLET JUDICIAIRE

- ❑ Efficace en cas de grandes difficultés;
- ❑ Possibilité d'imposer un plan de remboursement à un créancier;
- ❑ Plus formelle;
- ❑ Onéreuse ;
- ❑ Publique;
- ❑ De plus en plus connue

VOLET EXTRAJUDICIAIRE

☐ **MEDIATION D'ENTREPRISE**



☐ **ACCORD AMIABLE EXTRA-JUDICIAIRE**

La médiation d'entreprise



Focus sur le médiateur d'entreprise

- **Désigné par le tribunal de l'entreprise ;**
- **Accompagne l'entreprise en difficultés ;**
- **Mission de « facilitateur » et d'« intermédiaire » ;**
- **Est indépendant ;**
- **Dispose d'un regard neutre ;**



La médiation d'entreprise - Modalités pratiques

01

- **Requête** auprès du Tribunal de l'Entreprise
- Ordonnance de designation du médiateur



02

- **Mission** du médiateur variera sur le « terrain » en fonction du cas : rédaction de rapports à l'entreprise (rentabilité, organisation, etc), formulation de pistes, etc



03

- **But** : faire aboutir les **négociations** et conclure un **accord** avec un ou des créancier(s)



04

- Fin de la mission du médiateur



À noter

Les frais de la médiation d'entreprise sont supportés par l'entreprise en difficultés

L'accord amiable extra-judiciaire



L'accord amiable extra-judiciaire : particularités

❑ À distinguer du simple accord amiable:

- Régi par le Code de droit Economique;
- Homologation de l'accord par le Tribunal de l'Entreprise;
- Non application de la période « suspecte »;
- Confidentiels

❑ Intervention du médiateur d'entreprise

- Rôle de « facilitateur » dans la recherche d'accords



L'accord amiable extra-judiciaire en pratique

Pour quelles entreprises ?

Dans quelles situations ?



VOLET JUDICIAIRE

1 – La PRJ: principes
généraux

2 – Les types de PRJ

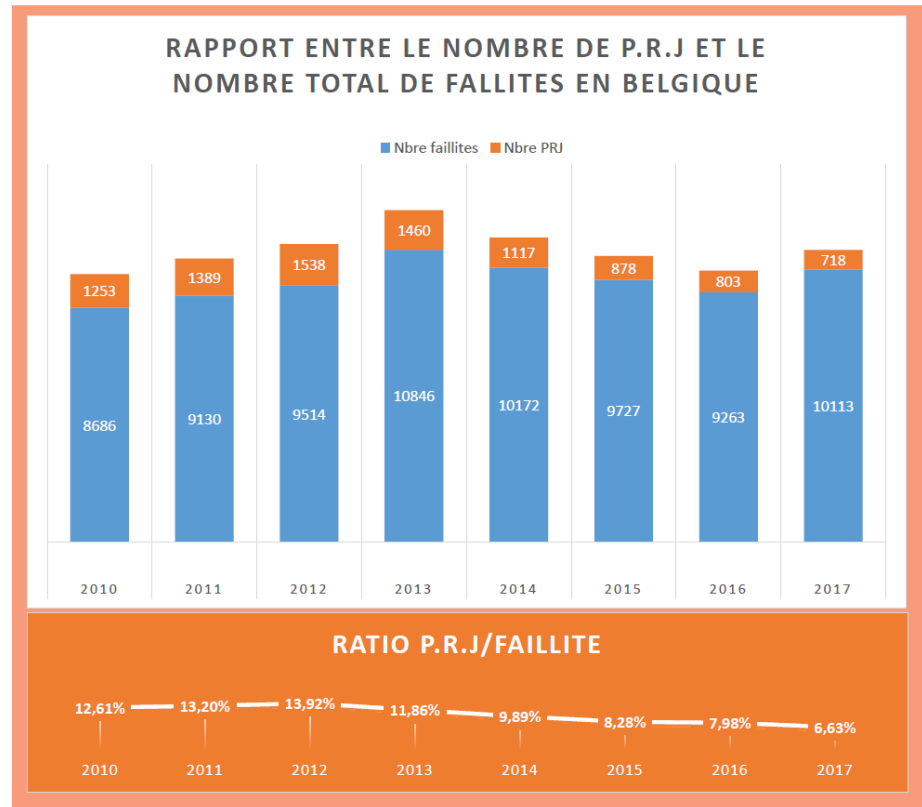
3 – Nouveautés



Introduction

La procédure en réorganisation judiciaire (« PRJ »)

- *Constat: jusqu'à maintenant peu d'entreprises en grandes difficultés faisaient appel à la PRJ*



La PRJ - Principes généraux



La PRJ - Principes généraux



Quels sont les effets du dépôt de la requête ?



Quels sont les effets de l'ouverture de la PRJ?





VOLET JUDICIAIRE

1 - La PRJ: principes
généraux

2 – Les types de PRJ

3 – Nouveautés

1 - La PRJ par accord amiable

En pratique ?



2 - La PRJ par accord collectif

En pratique ?



3 - La PRJ par transfert sous autorité de justice



Transfert **volontaire**

- Sur consentement

Transfert **forcé**:

- Sur citation du PR / créancier / « *toute personne ayant un intérêt à acquérir tout ou partie de l'entreprise* » (cf. 4 cas)

3 - La PRJ par transfert sous autorité de justice en pratique

Recherche de candidats acquéreurs

- Rôle du mandataire



En pratique ?

Homologation du transfert par le Tribunal



VOLET JUDICIAIRE

1 - La PRJ: principes
généraux

2 – Les types de PRJ

3 – Nouveautés



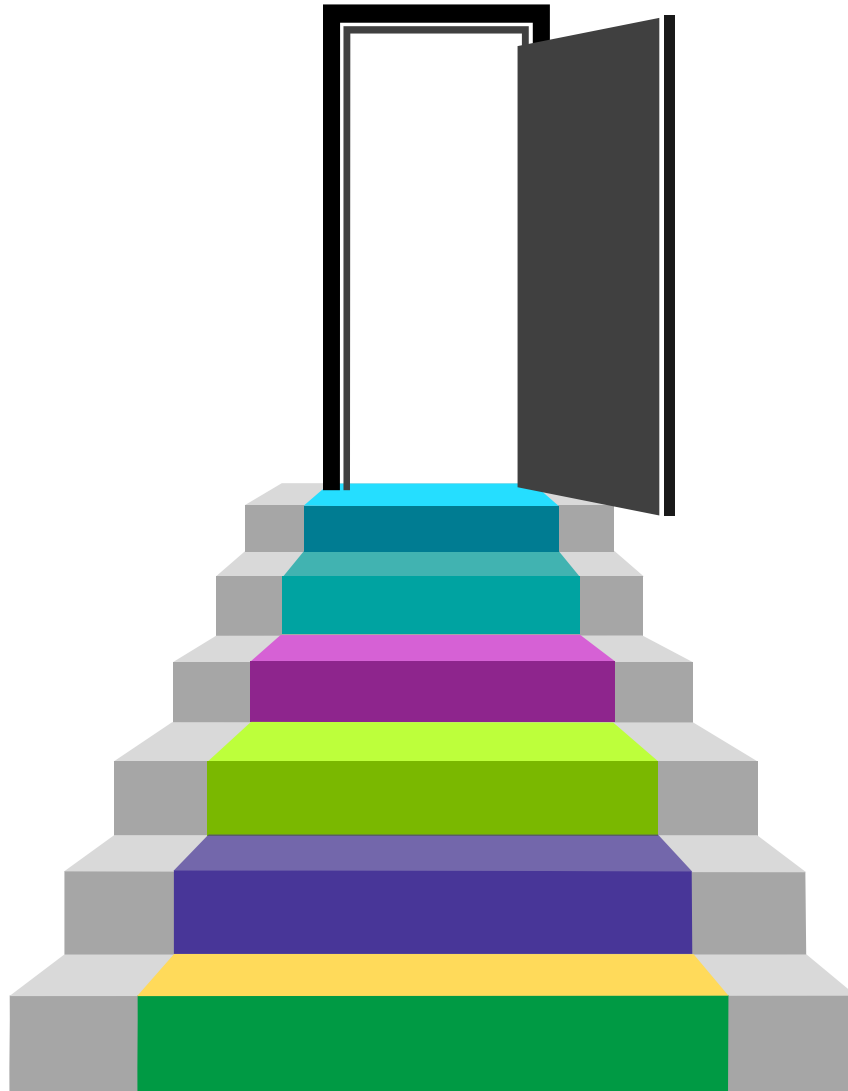
Nouveautés - La PRJ simplifiée

Concrètement ?

- ☐ Allègement des conditions d'accès à la PRJ ;
- ☐ Consécration du « pré-pack accord » (PRJ par accord amiable et par accord collectif)



En conclusion...



Merci pour votre attention



Kenza Mellouk

Avocate au Barreau francophone de Bruxelles

Associate | Business & Commercial Litigation | KPMG Law

kmellouk@kpmglaw.be

Les aides de 1^{er} niveau de la CCI Wapi

Vous avez besoin d'un conseil?

Vous bloquez sur une réglementation spécifique ?

Vous planchez sur un dossier et vous souhaitez avoir un avis ?

Domaines d'expertise:

- > Social
- > Comptable
- > Juridique
- > Bancaire
- > Transmission
- > Marchés publics

**Mise en contact sur RDV avec nos
conseillers de 1^{er} niveau!**

Démarche non commerciale

Toutes les infos sur:

<https://www.cciwapi.be/projets/permanences-thematiques/>



Barreau des avocats de Tournai

Quand ?

Des permanences un vendredi sur deux

A partir du 30 avril (+ 14 mai, 28 mai, 11 juin, 25 juin, 09 juillet)

De 09h30 à 12h30.

Où ?

- A Mouscron, Place Emmanuel De Neckere 5 (UCM)
- A Tournai : Quai St Brice 35 (IDETA)
- A Ghislenghien : Rue des Foudriers 2 (Business Center la « Sille »)

Comment ?

Sur RDV par mail (secretariatdelordre@barreaudetournai.be)

ou par téléphone au 069/ 87 54 10

Questions / Réponses

